

LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

AFFAIRES SCOLAIRES

N° 424 /2024

**REVISION DES TARIFS DES
FORMULES D'ACCUEIL DES
SENIORS ET DES ENFANTS**

**REGIE
« CIE BOISFEUILLET-
ACTIVITES LOISIRS »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2122-22 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 novembre 2021 ;

VU la délibération 477/2023 du Conseil Municipal d'Orange du 12 juin 2023 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

VU la délibération 558/2001 du Conseil Municipal du 25 juillet 2001 autorisant la diversification des prestations du Centre d'Initiation à l'Environnement et approuvant les tarifications y afférentes révisée par la décision N°481/2019 en date du 5 Août 2019 ;

CONSIDERANT, qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des formules d'accueil,

- DECIDE -

Article 1 : De modifier les tarifs comme suit :

PUBLIC	FORMULES D'ACCUEIL (sur le Centre de Boisfeuillet ou en extérieur)	ORANGEOIS	EXTERIEURS
ADULTES	<u>Activités « PASS LOISIRS »</u> 1 Pass Loisirs	18.00 € (6 ½ journées à 3.00 €)	36.00 € (6 ½ journées à 6.00 €)
	<u>Activités hors « PASS LOISIRS »</u>	Le droit de participation est fixé à 60% du prix de revient	Le droit de participation est fixé à 100% du prix de revient
ENFANTS	- 1 journée enfant avec repas	10.50 €	21.00 €
	- 1 journée enfant sans repas	7.00 €	14.00 €
	- ½ journée sans repas	3.50 €	7.00 €

Article 2 : La présente décision prendra effet au 1^{er} septembre 2024 ;

Article 3 : Le Maire et le Comptable public assignataire du SCG de Vaison la Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 084-218400877-20240521-DEC_424_AFFSCO-AI



Article 4: La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et publiée au registre des décisions.

Article 5: La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le **21 MAI 2024**



**Le Maire,
Yann BOMPARD**

